

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 janvier 2020

## **Publication de deux études sur la redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins de gestion des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis**

En 2019, le Département de la Seine-Saint-Denis a adhéré à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Ce partenariat a notamment permis de réaliser deux nouvelles études mises en ligne sur le site de l'APUR : la première est un *Atlas de la Vieille Mer et des bassins de gestion des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis*, et la seconde présente des *Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette*.

L'Atlas permet d'identifier les enjeux qui se rattachent à la valorisation de l'eau en milieu urbain, à l'échelle du département. C'est un outil important pour accompagner le Plan d'investissement bassins (PIB) adopté par le Conseil départemental au mois de septembre 2018. Il s'attache surtout au volet du plan relatif à l'intégration urbaine et esthétique des bassins à ciel ouvert. Cette étude permet de disposer d'un cadre d'observation et de connaissance urbaines larges pour comparer les situations et mettre en perspective le devenir des ouvrages existants, ainsi que la place à donner à ceux à venir.

L'étude sur les Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer constitue un approfondissement de l'atlas. Elle se focalise sur les enjeux de la séquence du Parc Georges-Valbon et ses abords. Ce secteur est identifié par de nombreux axes du PIB : la création d'un lieu de baignade en milieu naturel, l'intégration urbaine des bassins (Brouillards et Molette), leur ouverture au public (extension du parc), la préservation et l'enrichissement de la biodiversité et, surtout, le projet de renaissance de la Vieille Mer durant son parcours dans le Parc.

Cette étude d'opportunité met en perspectives les enjeux liés à ce territoire en mutation. Elle dégage des orientations de projets à partir de trois grandes thématiques (l'accessibilité, les liens ville/parc, la valorisation du patrimoine hydraulique) et propose des plans programmes par séquences (confluence Croult-Morée, jardin habité, zone écologique, belvédères) liées à l'identification d'une vallée ludique et d'une vallée écologique. Ces ambitions, qui visent à rendre visible et à valoriser le cycle de l'eau, démontrent une volonté d'agir concrètement, de façon innovante et décloisonnée.

Le PIB marque une rupture dans les missions historiques de la Direction de l'eau et de l'assainissement du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Ces deux études contribuent à ce changement et serviront à faire du patrimoine que constituent les bassins de gestion des eaux pluviales, le support d'autres usages et d'articuler des actions menées par différentes directions du Département<sup>1</sup> et

---

<sup>1</sup> (Direction du développement, des mobilités et de l'habitat, la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité, de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs, Direction de l'éducation et de la jeunesse, Direction de la voirie et des déplacements)

plusieurs collectivités (Métropole, Région, Etablissement Public Territorial, Communes...). C'est donc un outil précieux au service de la cohérence de la réflexion du Département et des politiques publiques qu'il mène (développement urbain, mobilités, enjeux socio-économiques et environnementaux).

[Pour accéder aux travaux, cliquer ici](#)

**Contacts presse :**

**Apur**

Quentin Treton : [quentin.treton@apur.org](mailto:quentin.treton@apur.org) – 01 83 97 63 59

**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Grégoire Larrieu : [glarrieu@seinesaintdenis.fr](mailto:glarrieu@seinesaintdenis.fr) – 01 43 93 93 47/ 06 35 84 13 82

**A propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)**

L'Apur est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la ville de Paris, de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris, 27 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.

[www.apur.org](http://www.apur.org)